312-8.11 AU 357 40812
FR 0393472
DEC 1908

N° 393.472 M. Guillemon Pl. unique

Fig.1.

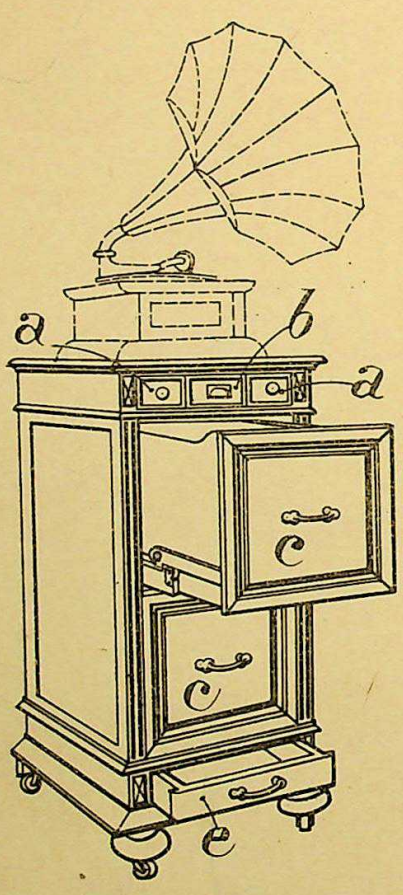

Fig.2.

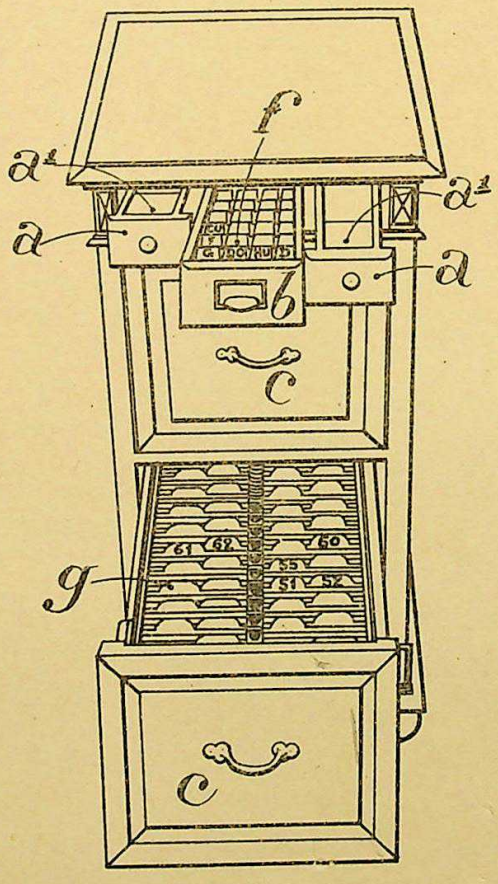

Fig.4.

Fig.3.

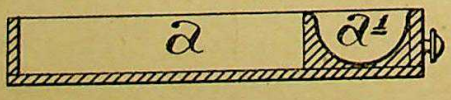

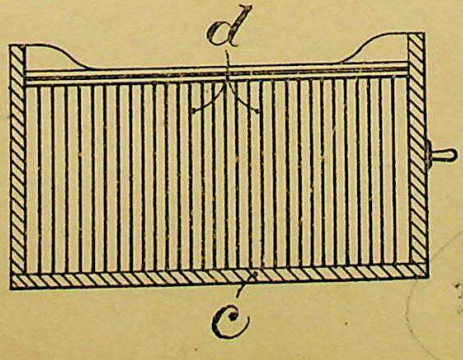

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

OFFICE NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION.

Duplicata.

XII. — Instruments de précision, électricité.

2. — Appareils de physique et de chimie, optique, acoustique.

N° 393.472

Classeur-meuble pour disques de machines parlantes.

M. Henri GUILLEMON résidant en France (Loire-Inférieure).

Demandé le 19 août 1908.

Délivré le 27 octobre 1908. — Publié le 23 décembre 1908.

La présente invention est relative à un meuble spécial pour le classement vertical des disques des machines parlantes. Les dispositions de ce meuble sont telles qu'il permet de trouver instantanément le disque qu'on veut faire entendre quel que soit le nombre des disques qu'il contient.

L'invention utilise, dans son application, un système de répertoire connu : ce sont les dispositions spéciales du meuble qui la caractérise.

La fig. 1 est une vue en perspective montrant le grand tiroir supérieur ouvert.

La fig. 2 est une vue également en perspective montrant les petits tiroirs supérieurs et le grand tiroir inférieur ouvert.

La fig. 3 est la coupe longitudinale de l'un des petits tiroirs supérieurs de côté.

La fig. 4 est la coupe longitudinale de l'un des grands tiroirs.

Le classeur-meuble faisant l'objet de l'invention comprend, à son sommet et placés horizontalement, trois tiroirs *a-a-b* disposés côte à côte. Les tiroirs *a-a* de droite et de gauche sont très longs et établis en vue de recevoir les aiguilles ainsi que divers autres accessoires tels que brosse, tournevis, etc. L'un d'eux est représenté en coupe longitudinale par la fig. 3.

Dans chacun de ces deux tiroirs *a-a* la partie a^1 réservée aux aiguilles est disposée à l'avant de façon à se présenter immédiatement lorsqu'on ouvre le tiroir; cette partie a une forme de demi-cercle dans le but de rassembler en un même point toutes les aiguilles, ce qui permet de les prendre une à une avec la plus grande facilité.

Entre ces deux tiroirs *a-a* est disposé le tiroir-répertoire *b* dans lequel sont placés des guides alphabétiques et des fiches pour répertoire, constituant les éléments principaux du système de classement employé.

Au-dessous des trois tiroirs *a-a-b* se trouvent, superposés et roulant sur galets, deux grands tiroirs *c-c* destinés à contenir les disques en nombre variable suivant l'importance du meuble. Ces tiroirs comprennent une série de petits compartiments verticaux formés les uns à côté des autres par les cloisons *d* et contenant chacun une enveloppe spéciale numérotée dans laquelle on met le disque.

Enfin, au-dessous du tiroir inférieur des disques, à la base du meuble, est disposé un tiroir *e* qui sert à contenir divers objets tels que le diaphragme, des catalogues, des cahiers de répertoire, etc.

Le meuble ainsi disposé est spécialement prévu pour l'application d'un système de répertoire et de classement connu, composé de guides alphabétiques et de fiches.

Les guides alphabétiques sont constitués par des petites feuilles de carton *f* qui portent,

imprimés sur une oreille saillante, deux lettres rappelant le premier mot du titre du morceau auquel chaque guide correspond. Les guides servent à trouver immédiatement la fiche qui, à son tour, indique le numéro de l'enveloppe qui contient le disque désiré. Chaque fiche, en effet, est un léger carton sur lequel on inscrit le nom d'un morceau de musique ainsi que le numéro de l'enveloppe qui contient le disque correspondant.

Les fiches sont placées, derrière leur guide alphabétique, dans le petit tiroir supérieur *b*. Les disques, placés chacun dans une enveloppe portant sur une languette saillante *g* un numéro, sont disposés, ainsi qu'il a été dit plus haut, dans les tiroirs *c-c*.

Pour trouver immédiatement un disque déterminé, il suffit donc de chercher dans le tiroir-répertoire *b* le guide alphabétique portant les lettres correspondant au titre du morceau et de regarder, derrière ce guide, la fiche qui donne le numéro de l'enveloppe contenant le disque désiré.

Le classeur-meuble, faisant l'objet de l'invention, forme, par son luxe, un magnifique meuble de salon; il n'est pas encombrant et, monté sur roulettes, il peut être transporté aisément d'une pièce à une autre. Il constitue un riche piédestal pour le gramophone ou autre machine parlante.

Il présente, en outre, les avantages suivants :

1° La méthode qu'il applique permet de trouver instantanément, parmi un grand nombre de disques, celui que l'on veut faire entendre;

2° Il protège les disques de la poussière, de l'humidité et de la trop forte chaleur;

3° Il garantit les disques de toutes les détériorations qui, inévitablement, se produisent par le frottement quand on les met pêle-mêle les uns sur les autres.

RÉSUMÉ.

L'invention est relative à un meuble spécial pour le classement des disques de machines parlantes, ledit meuble comprenant essentiellement, en haut, trois tiroirs disposés l'un pour contenir les guides alphabétique et les fiches de répertoire et les deux autres pour contenir les accessoires avec une partie, en avant, de forme spéciale, pour recevoir les aiguilles; puis, au-dessous, deux tiroirs à compartiments dans lesquels se placent les disques et enfin, en bas, un dernier tiroir pour le diaphragme et autres accessoires, ledit meuble qui peut être monté sur roulettes servant de piédestal à la machine parlante.

H. GUILLEMON.

Par procuration :

H. BLOUIN.

Pour la vente, s'adresser à l'IMPRIMERIE NATIONALE, 87, rue Vieille-du-Temple. Paris (3e).